



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUIN 2010 à 18h30

AFFAIRES FINANCIERES

VOTE DES SUBVENTIONS

délibération 2010/47

(Jérôme PAVIE rapporteur)

Après avoir pris connaissance des propositions de subvention arrêtées par la commission de finances lors de la réunion du 27 mai, le conseil municipal, à l'unanimité, (1 ABSTENTION pour la chorale de l'Amitié, ABSTENTION pour le club de tennis)

(Laurence MAUREY se retire pour le vote des subventions ayant trait aux écoles)

- *vote les subventions suivantes (article 6574 de la section de fonctionnement) :*

ASSOCIATIONS LOCALES	VOTE en €
AJ Cagny	14 500
Angel's	2 000
Art floral	2 000
Cagny en fête	9 400
Chorale de l'Amitié	800
Club de l'Amitié	3 050
Comité de jumelage	2 500
Foot-ball	5 000
Foulées de Cagny	500
Judo	10 000
Route de la Soie	610
Tennis	9 800
Union des Anciens Combattants	2 000
Association Virginie	400
Association des parents d'élèves	800
Coopérative maternelle	654
Sorties école maternelle	350
Coopérative élémentaire	1 114
Sorties école élémentaire	2 500
TOTAL 1	67 978

AUTRES ASSOCIATIONS	VOTE en €
A.D.M.R.	1 503
AFLM (Association Française Lutte contre la Mucoviscidose)	90

AFM (Association Française contre les Myopathies)	55
APAEI (Association des Parents d'Elèves Inadaptés)	55
Association des Paralysés de France (APF)	55
Association lutte contre la Leucodystrophie (Myéline)	220
Association syndrome de Moebius	220
Banque alimentaire du Calvados	300
Chambre des Métiers du Calvados (CIFAC)	175,50
Ligue Nationale Contre le Cancer (Comité du Calvados)	55
NAFSEP (Nouvelle Association Française des sclérosés en plaque)	55
MFR la Pommeraye	55
Point de départ (association lutte contre le SIDA)	55
Prévention Routière	65
TOTAL 2	2 958,50

TOTAL 1 + 2	70 936,50
--------------------	------------------

PASS FONCIER

délibération 2010/48

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Par délibération n° 2009/77 en date du 8/09/2009, le conseil municipal décidait d'attribuer des PASS FONCIER et inscrivait la somme de 8 000 € correspondant à la subvention de deux PASS FONCIER.

En 2009, la commune n'a pas été sollicitée mais la somme de 8 000 € a été reportée sur le budget 2010 (délibération 2010/1 en date du 12/01/2010).

A ce jour, deux demandes de PASS FONCIER sont soumises à l'accord de la commune et la commission de finances propose d'accepter les dossiers qui sont présentés au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur les projets d'accession des familles BINET Didier et CHEVALIER Jean-Baptiste / LERAISNIER Amandine,
- décide de verser, pour chaque projet, une aide à l'accession sociale sous forme de subvention d'un montant de 4 000 €, sous les conditions mentionnées dans la délibération n°2009/77 en date du 8/09/2009,
- autorise Madame le maire à signer les attestations d'aide à l'accession à la propriété
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.